

[ASSURANCES]

PARTICIPATION BÉNÉFICIAIRE : la crise a frappé!



Les assureurs n'ont pas récompensé de manière généreuse leurs assurés. Le rendement a été sensiblement écorné en 2008 : en cause, la crise financière...

GETTY

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la crise financière a fait des ravages sur les bonus octroyés en 2008 par les assureurs. Chaque année, l'assuré perçoit sur les primes versées un rendement qui se décline en :

a) un taux garanti (la loi le fixe actuellement à maximum 3,75%) ; dans la pratique, les assureurs accordent un taux garanti qui varie de 0% à 3,25% ;

b) en sus de ce rendement garanti, l'assureur octroie un bonus, dénommé *participation bénéficiaire* (PB), qui majore quelque peu le rendement final global. Comme son nom l'indique, l'assuré participe au bénéfice de son assureur si la conjoncture a été bonne... en percevant un supplément de rendement sous forme de PB.

La PB annoncée en 2009 se rapporte en fait à l'épargne constituée par l'assuré en 2008. Que nous enseignent les chiffres sur 2008 ? Rien de bien brillant : dans la plupart des cas, le rendement global équivaut au taux garanti. Les assureurs n'ont donc octroyé aucune PB pour l'année 2008. Mais ce constat doit être nuancé, en fonction du taux garanti affiché par le contrat d'assu-

rance et surtout du type de contrat souscrit (de type classique ou de type Universal Life). Précisons que pour avoir droit à une PB, l'assuré doit bien souvent respecter certaines conditions de base : un minimum à verser annuellement, un capital minimum à assurer ou une épargne minimale constituée. Ces conditions sont alternatives : il suffit d'en respecter une pour bénéficier du taux de PB dit « fort » (PB la plus élevée affichée par l'assureur).

Contrats classiques : pas brillants

De nombreux acteurs ne commercialisent plus « d'assurance-vie classique » et se concentrent sur les produits de type Universal Life (*voir infra*). En effet, pour les produits plus classiques (assurances-vie de type capital différé, terme fixe, mixte, solde restant dû, groupe, etc.), le taux affiché à la souscription est garanti sur toute la durée du contrat (aussi bien pour les primes versées dans le passé que celles encore à verser). Un taux trop élevé à la souscription pourrait s'avérer problématique pour l'assureur... si les taux d'intérêt devaient baisser, par la suite, sur le marché (les titulaires d'un contrat à... 4,75% se frottent désormais les mains !). Dans la pratique, plus ce taux garanti est élevé, moins élevée est la participation bénéficiaire accordée.

On distingue globalement les contrats à 4,75%, 3,75% et 3,25%.

a) Les contrats à 4,75% (anciens contrats à taux garanti majoré) : depuis plusieurs années, les assureurs n'octroient plus aucune PB sur ces contrats à 4,75%. C'est que le taux garanti est déjà assez élevé, compte tenu de la conjoncture actuelle.

b) Lorsque le contrat affiche un taux garanti de 3,75%, le marché octroie, en règle générale, une PB plus importante. Mais là encore : la crise a frappé. Sauf exception, les assureurs ont affiché une participation bénéficiaire de 0% en 2008.

c) Les contrats avec un taux garanti de 3,25% affichent, en principe, une PB plus élevée que les contrats à taux garanti de 3,75%. Mais quasiment tous les assureurs ont affiché une participation bénéficiaire de 0% pour l'année 2008.

On relèvera toutefois un taux de 0,25% pour AG Insurance (ex-Fortis Insurance Belgium : canal bancaire).

Contrats Universal Life : un léger mieux...

Dans le cadre d'une formule d'assurance de type Universal Life (produit dit flexible, caractérisé par une flexibilité des paiements, des frais d'entrée plus abordables et une meilleure liquidité), l'assureur ne s'engage que pour les primes déjà versées. Les paiements déjà effectués bénéficient de la garantie de taux affiché à la souscription mais, par la suite, le taux garanti peut

évoluer à la hausse ou à la baisse au niveau des versements futurs. Les primes à verser sont donc susceptibles de se voir appliquer un taux différent (à la hausse ou à la baisse) de celui affiché à la souscription. Aucune garantie de taux n'existe donc pour les primes futures. Compte tenu de cette philosophie moins contraignante pour les assureurs, les taux de PB accordés sont, bien souvent, supérieurs à ceux affichés au niveau des formules classiques (*voir infra*). Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'année 2008 a été caractérisée par une chute sensible des rendements en 2008 par rapport à 2007. C'est surtout le cas des formules à taux garanti de 0% qui ont le plus souffert.

Voici les rendements globaux affichés : nous distinguons donc les formules à taux garanti majoré (souvent fixé à 2,50%, 3%, voire davantage) des formules à taux garanti de 0% (où la mise de l'assuré est garantie).

Universal Life à taux garanti majoré (taux garanti supérieur à 0%)

Nous mentionnons, entre parenthèses, le nom des formules concernées : elles affichent un taux garanti supérieur à 0%. Nous classons les assureurs par ordre de rendement global affiché (taux garanti + PB) en 2008.

Si les rendements sont équivalents en 2008, c'est le rendement 2007 qui prime dans le classement.

Universal Life à taux garanti de 0%

Ce type de formule affiche un taux garanti de 0%. Vu l'absence de taux garanti supérieur à 0%, les rendements affichés sont constitués exclusivement par la participation bénéficiaire. Ceci permet aux assureurs d'être plus agressifs et, en principe, plus généreux au niveau de la PB octroyée. Pour preuve, les rendements oscillaient encore entre 5,20% et 6,60% en 2007. Mais en 2008, le taux de 0% (PB et rendement global) est monnaie courante. Seules exceptions : Vivium et Generali qui affichent un rendement de 1,50%; Allianz est à 0,50%. Il est vrai que les formules à 0% performant d'autant mieux que les Bourses sont intéressantes, vu leur exposition plus importante en actions. Nous mentionnons, entre parenthèses, le nom des formules concernées. Nous les classons par ordre de rendement affiché en 2008. Si les rendements sont équivalents en 2008 (c'est le cas dans la plupart des cas), c'est le rendement 2007 qui prime dans le classement.

Comme on peut le voir, 2008 a souffert de la crise par rapport à 2007. Qu'en sera-t-il de 2009 ? Les rendements globaux affichés à ce moment prouveront si oui ou non les assureurs ont complètement digéré la crise. Rien n'est moins sûr... ■

Laurent Feiner

	2007	2008
• AFER Europe (compte à versements et retraits libres)	4,42%	4,36%
• Axa Belgium (CREST 20 Neo)	Lancé en mai 2008	4%
• Allianz (Invest for Life)	4,90%	4%
• Mercator Assurances (Flex-Plan)	4,30%, 3,75%	3,75%, 3,50%, 3,25%
• KBC Assurances (KBC-Life Capital)	4,50%	3,70%, 3,45%, 3,20%
• Generali (Self Life)	4,75%	3,50%
• AG Insurance (canal du courtage : ex-Fortis Insurance Belgium) (Top Rendement Invest)	4,45%, 3,85%	3,25%, 2%
• Nateus (Futura Cristal, Futura Quartz)	4,50%	3%
• Ethias (Compte FIRST) (*)	4,20%	3,75%, 3%, 2,75%
• Federale Assurance (Diamant Invest, Diamant Pension)	4,75%	3,75%, 3%
• ING Life (Optima)	4,50%, 4,20%	3,75%, 3,50%, 3%
• P&V Assurances (EvoluPlan)	4,50%, 4,25%	3,75%, 3,25%, 3%
• Dexia Insurance Belgium (Dexia Life Capital, Dexia Life Plan)	4,50%	3%
• Les AP (Atlantica Invest, Save 3)	4,50%	3%
• Vivium (Capiplan, Capi 23)	4,75%, 4,15%, 3,75%	3,75%, 3,25%, 2,50%, 2%
• Fidea (Flexibel Saving)	4,30%	2,85%
• Securex Vie (Securex New Life)	5%	2,75%
• Axa Belgium (Opti-Plan)	4,40%	2,50%

(*) Commercialisation arrêtée

	2007	2008
• Generali (Crescendo Dynamic) (*)	6,60%	1,50%
• Vivium (Capi 23, Capiplan)	5,75%	1,50%
• Allianz (Invest for Life Dynamic)	5,35%	0,50%
• Dexia Insurance Belgium (Safe Invest Bonus)	6%	0%
• Les AP (Atlantica Maxima)	6%	0%
• ING Life (ING Optima Invest)	6%	0%
• Delta Lloyd Life (ex-Swiss Life : SwingCapital Blue)	5,60%	0%
• AG Insurance (canal du courtage : ex-Fortis Insurance Belgium) (Top Rendement Invest)	5,25%	0%
• AG Insurance (canal bancaire : ex-Fortis Insurance Belgium) (Free Invest Plan Profit)	5,25%	0%
• Fidea (Compte Flexi Plus)	5,25%	0%
• Ethias (FIRST Invest)	5,20%	0%
• Axa Belgium (CREST30)	5,20%	0%
• Nateus Life (Onyx Invest)	5,20%	0%
• KBC (KBC-Life Capital Invest)	5,20%	0%

(*) Le taux d'intérêt garanti est toutefois fixé à 0,50%. Mais cette formule est comparable aux formules à 0%, raison pour laquelle nous la mentionnons dans ce tableau.



L'année 2008 a été caractérisée par une chute sensible des rendements en 2008 par rapport à 2007. C'est surtout le cas des formules à taux garanti de 0%.